Image not found or type unknown

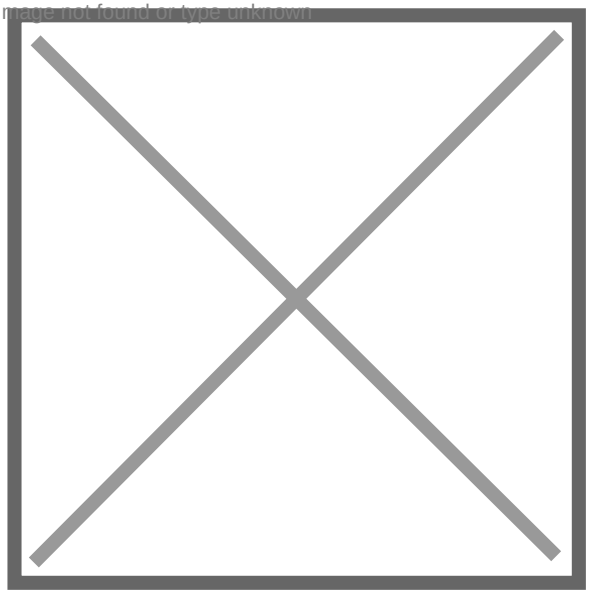

Perte de jouissance de vivre

Par **denis86**, le **16/03/2009** à **23:36**

Bonjour,rnrnJe loue une maison depuis juin 2007.rndans cette maison nous avons un poêle à granulé de copeaux de bois, l'installation a était faite à la va vite et nous avons refuser de payer une livraison de copeau à l installateur en attendant qu'il vienne nettoyer.rnSuite a cette mauvaise installation le poêle a "dégeuler" partout dans la maison de la suie.rnj'en ai fais part au propriétaire...qui n'a pas bouger, sachant que j'ai une fille qui a fêtait ses 2 ans au mois de novembre dernier...!rnQuand j'ai commencer a grogné auprès d'eux, la proprio a contacter l'installateur qui à dit qu il viendrait réparer et nettoyer au plus vite ....(février2009), il ne pouvait venir avant, je n'étais pas une urgence!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!rn rnElle (la proprio) ma bien stipulé qu il fallait le payer sans quoi il ne ferait rien...j'ai dis ok et je l ai payer.(j ai le papier qui le stipule)rnSimplement à ce jour le réparateur est venu et a fait du barbouillage plutôt que du nettoyage!rnrnSi j ai le malheur d'avoir ne serait-ce qu'1 jour de retard pour payer mon loyer je me fais limite insulter par la proprio...rnElle ma faite des promesses orales qu elle n a jamais tenu.rnEt je pense n'attend qu'une chose c est que je m'en aille pour me pomper mes 2 mois de caution(1200€)rnrnma question est:rnrnSachant que j'ai toujours payer mon loyer, avec 1 jours de retard au pire des cas et cela a du arriver 2 fois depuis juin 2007, suis-je en droit de demander un dédommagement financier ou un remboursement d'une partie de mes loyers versé à mon propriétaire car je paye mon loyer en intégralité (600€) hors que j'ai des murs noir dégoutant et un plafond immonde et cela depuis fin 2007 (date a lequel la suie c'est diffusée partout) ?rnrnPourrais-je avoir des textes de lois?rnet un modèle de LRAR à lui transmettre?rnrnMerci d'avance

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés